

Comité des technologies de l'information et Comité de vérification et de la performance

Procès-verbal de la séance conjointe CTI-CVP n° 11
Tenue à Québec et Montréal, la salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, 6^e étage
800, Tour de la Place Victoria, 31^e étage
Le 3 mars 2017, à 13 h 30

SONT PRÉSENTS :

- M. Jude Martineau, président du comité de vérification et de la performance
- M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
- M. André Caron, membre du comité des technologies de l'information
- M. François Geoffrion, membre du comité des technologies de l'information
- M. Dave Leclerc, secrétaire général
- M^{me} Myriam Régnier, adjointe au secrétaire général

PAR VISIOCONFÉRENCE :

- M^{me} Anne-Marie Croteau, présidente du comité des technologies de l'information
- M^{me} Lorna Telfer, présidente du conseil
- M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre du comité de vérification et de la performance
- M^{me} Brigitte Corbeil, membre du comité de vérification et de la performance

PAR TÉLÉPHONE :

- M^{me} Sylvie Thivierge, membre du comité de vérification et de la performance et membre du comité des technologies de l'information

INVITÉS :

- M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
- M. Karl Malenfant, vice-président aux technologies de l'information
- M. Daniel Pelletier, directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes
- M^{me} Sylvie Chabot, directrice de la gestion et de la conformité contractuelles
- M. Martin Lapierre, de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes

MALLETTE :

- M^{me} Valérie Dion, CPA auditrice, CA – Associée
- M^{me} Marie-Pierre Lelièvre, CPA auditrice, CA – Directrice principale

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences, avis de convocation – Quorum

Le secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres des comités sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL 2017

2 A Adoption du procès-verbal de la séance conjointe tenue le 7 décembre 2016

Le procès-verbal de la séance conjointe tenue le 7 décembre 2016 est adopté par les membres des comités sans modification.

2 B Suivi du plan de travail

Le plan de travail des séances conjointes CTI-CVP 2017 est déposé au procès-verbal, sous la cote CTI-CVP-2 du 17.03.03. Le plan n'avait pas été déposé en décembre, car certains éléments devaient être confirmés au début de l'année en raison du processus d'acquisition PGI. Les membres des comités font l'étude des points inscrits au plan et sont en accord avec la proposition.

3. HUIS CLOS AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres des deux comités se réunissent à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

4. MISE À JOUR DE L'ANALYSE DE RISQUES DU PROCESSUS D'ACQUISITION DU PGI

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance, le vice-président aux technologies de l'information, le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes et la directrice de la gestion et de la conformité contractuelles se joignent aux membres des comités.

Les représentantes de la Société de comptables professionnels agréés MALLETTE, vérificateur externe pour le processus d'acquisition du PGI, se joignent également à la séance pour les points 4 et 5 à l'ordre du jour.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote CTI-CVP-3 du 17.03.03, une note, une présentation et deux annexes sur la mise à jour de l'analyse de risques du processus d'acquisition du PGI.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance parcourt la présentation avec les membres sur la mise à jour de l'analyse de risques du processus d'acquisition qui a été réalisée pour les étapes G et H. Il précise ce qui a été modifié depuis la dernière analyse et fait état des principaux constats. Il confirme aux membres que les deux soumissions reçues sont de qualité à la suite de l'évaluation par le comité de sélection. Tandis que l'étape H, comprenant le calcul du coût total de propriété et l'application du facteur K pour la qualité, a permis d'établir l'alliance retenue, soit l'alliance qui couvrirait la plus grande part des besoins de la Société au coût total le plus bas. Il ajoute qu'avant la conclusion du contrat, le processus d'acquisition prévu à l'appel d'offres comprend une étape de discussion finale qui permettra de terminer les négociations avec l'alliance retenue, sur la base de l'évaluation du comité de sélection et des négociations entreprises jusqu'à maintenant avec l'éditeur. L'analyse de risques réalisée confirme que le niveau de risque est demeuré le même qu'en décembre 2016. Le seul risque évalué à moyen est celui de ne pas définir adéquatement les clauses et les exigences contractuelles. Les mesures de contrôle nécessaires ont cependant été mises en place afin de le mitiger d'ici la signature du contrat avec l'alliance sélectionnée prévue après l'approbation du conseil d'administration le 10 avril 2017.

Le vice-président répond ensuite aux questions des membres.

Les membres sont satisfaits des éléments présentés.

5. RAPPORT DES AUDITEURS SUR LA VÉRIFICATION DES ÉTAPES G ET H DU PROCESSUS D'ACQUISITION PGI

5 A Note de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes (DVIEP)

Le directeur de la DVIEP dépose au présent procès-verbal, sous la cote CTI-CVP-5 a) du 17.03.03, une note sur la surveillance du processus d'acquisition du PGI et les observations des étapes G et H.

Il parcourt la note avec les membres et présente le sommaire des observations de la DVIEP des étapes G et H du processus d'acquisition du PGI. Il conclut qu'à la satisfaction de la DVIEP, l'équipe de gestion a mis en place des mesures de mitigation des risques qui se sont avérées adéquates pour les étapes G et H du processus d'acquisition PGI. La DVIEP poursuivra ses travaux de surveillance pour les prochaines étapes du processus d'acquisition, dont l'actualisation de l'analyse des coûts et des bénéfices jusqu'à la signature du contrat ainsi que durant la réalisation du projet.

5 B Rapport de l'auditeur externe et huis clos

Les représentantes de MALLETT déposent en liasse au présent procès-verbal, sous la cote CTI-CVP-5 b) du 17.03.03, le rapport d'étape portant sur la vérification de l'étape G – Évaluation de la qualité des soumissions amendées et de l'étape H – Sélection de l'alliance, le projet de déclarations de la direction ainsi que le projet du Rapport de l'auditeur indépendant.

L'associée de l'auditeur externe présente le rapport sur la vérification du respect des principes d'équité et de transparence dans la mise en œuvre des étapes G et H du processus d'acquisition du PGI. Elle adresse la même demande qui a été faite à la direction aux membres des comités afin qu'ils confirment tout cas de non-respect connu ou soupçonné aux principes d'équité et de transparence ou tout cas de fraude réelle ou soupçonnée ainsi que tout acte illégal ou susceptible de l'être relativement au processus de sélection. Le président du comité de vérification et de la performance confirme, au nom des membres des comités, qu'il n'y a rien à signaler. L'associée de l'auditeur externe poursuit avec les éléments qui ont été validés et analysés lors des étapes G et H. En conclusion, l'auditeur externe indique que rien n'a été relevé, en date d'aujourd'hui, qui porte à croire que les principes d'équité et de transparence à l'égard des alliances soumissionnaires n'ont pas été respectés dans tous leurs aspects significatifs aux étapes G et H du processus de sélection du PGI. Les membres posent leurs questions tout au long de la présentation et sont en accord avec le contenu du rapport et ses conclusions.

L'associée de l'auditeur externe présente ensuite aux membres la lettre d'affirmation des déclarations de la direction. La présidente et chef de la direction et le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance confirment aux membres des comités leur confort à signer la lettre d'affirmation à la fin de la séance.

L'associée de l'auditeur externe poursuit avec la présentation du projet de rapport final de l'auditeur indépendant concernant le respect des principes d'équité et de transparence dans le cadre des étapes C à H du processus d'acquisition du PGI. Elle parcourt le document avec les membres des comités. À leur avis, la Société a respecté, dans tous leurs aspects significatifs, les principes d'équité et de transparence à l'égard des alliances de fournisseurs soumissionnaires, dans le cadre du processus mis en œuvre entre le 4 avril 2016 et le 3 mars 2017 pour la sélection de la solution d'affaires et des services professionnels pour la suite de progiciels de gestion intégrés. Ce rapport sera rendu publique sur SEAO au même moment que les résultats de l'appel d'offres, soit dans 15 jours conformément aux règles contractuelles.

Les membres traitent le point 6 à l'ordre du jour avant de s'entretenir à huis clos avec les auditrices externes.

Après leur huis clos et avoir fait les vérifications nécessaires relativement au positionnement du paragraphe initialement intitulé « Autre point », les auditrices externes déposent, séance tenante sous la cote CTI-CVP-5 c) du 17.03.03, une version amendée du rapport final. La modification apportée concerne la forme et non le contenu, les conclusions demeurant identiques.

Les membres des comités sont satisfaits du déroulement du processus d'audit et remercient les auditrices externes pour le travail réalisé.

6. PROCHAINES ÉTAPES DU PROCESSUS D'ACQUISITION PGI

Ce point a été traité avant le huis clos prévu au point 5 B.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au présent procès-verbal, sous la cote CTI-CVP-6 du 17.03.03, une note sur les prochaines étapes du PGI.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance parcourt la note avec les membres et répond à leurs questions.

Les membres sont en accord avec le calendrier proposé.

Le vice-président aux technologies de l'information et le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à l'administration quittent la séance.

7. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit à ce point à l'ordre du jour.

8. PROCHAINE SÉANCE CONJOINTE DES COMITÉS

La prochaine séance conjointe des comités se tiendra à Québec le 5 avril 2017, à 14 h.

9. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE DIRECTEUR DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Les membres des deux comités se réunissent à huis clos avec le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes.

10. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres des deux comités se réunissent à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

11. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres des deux comités se réunissent à huis clos.

12. LA SÉANCE EST LEVÉE À 15 h 45

Président

Secrétaire général

PROJET